



PRESENTATION DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT PAR DENIS MASSEGLIA, PRÉSIDENT DU CNOSEF

CROS PACA LE 15 JANVIER 2019



- UNE AGENCE DU SPORT

L'état a choisi de se doter prochainement d'une agence (sous forme de GIP), chapeautant haut-niveau et développement, avec un lien vers les territoires. La gouvernance sera 30% pour l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement sportif, et 10% pour le monde économique.

Les moyens prévus pour cette agence sont à hauteur de 347M, dont 7M prévus pour le fonctionnement, et 340M en actions avec : 90M pour le haut niveau, 161M pour le développement mouvement sportif (Fédérations, CNOSEF, CPSF), 43 en reste à payer, 7 pour les acteurs non fédérés et 39 vers les collectivités territoriales (équipements).

Jean Castex a été nommé Président de l'Agence, Frédéric Sanaur été désigné comme préfigurateur. Le CNOSEF attend que ce tandem crée un vrai débat pour discuter d'une proposition de statuts du GIP pour faire des observations. Il en sera de même pour les collectivités territoriales et tout cela prendra un certain temps et fera l'objet d'une réunion spéciale avec les fédérations.

Le code du sport sera ajusté pour permettre à l'agence de fonctionner, avec le transfert des moyens du CNDP. La Ministre a précisé qu'il n'y aurait pas de mesures ou de loi globale sur la gouvernance des fédérations avant 2025, axant la priorité sur la conduite des projets fédéraux de développement.

Pour ce qui est des CTS, la Ministre a proposé que l'on analyse les RH pour les besoins de l'Agence et en tenant compte de ses missions. Le Premier Ministre a validé un report de décision avec étude plus approfondie des évolutions possibles du dispositif.

- DU HAUT-NIVEAU VERS LA HAUTE-PERFORMANCE

Pour ce qui est du haut niveau, la tendance est à ce jour de dire que l'Etat décide seul des moyens tant matériels qu'humains qu'il y affecte (la cellule de Claude Onesta évalue l'action de chaque fédération et les moyens qui y sont affectés).

La Ministre a précisé que le système français permet l'épanouissement des meilleurs espoirs pour leur permettre d'accéder au haut-niveau. Désormais il faut progresser pour passer du haut niveau à la haute performance, pour que des finalistes deviennent médaillés et que le bronze et l'argent se transforment en or. La mission est confiée à Claude Onesta, qui souhaite mettre l'accent sur des aides à destination des meilleurs potentiels de performance à l'horizon 2024 avec un « salaire » (~3000 euros/mois) permettant une préparation dénuée de contraintes matérielles.

Le sujet de la détection des talents (le Ministère de l'Education nationale semble plus ouvert) reste entier et celui de l'après carrière doit pouvoir trouver davantage de solutions dans le cadre de l'agence avec une association des différents acteurs au projet de l'athlète.



- LE DÉVELOPPEMENT, LA PRÉDOMINANCE DU PROJET FÉDÉRAL ET DES CLUBS

La pétition « pour que le sport compte », avec globalement 255 000 signataires, est largement en deçà du potentiel du mouvement sportif et de ses sympathisants. Les explications sont nombreuses et variées, mais principalement c'est le relais des clubs qui n'a pas fonctionné.

La Ministre a clairement indiqué que les politiques publiques ne devaient pas prendre le pas sur le projet associatif. Il faut regarder avec réalisme et objectivité les courbes d'évolution des pratiques.

Depuis 2001, le mouvement sportif a perdu près de 9000 clubs fédérés soit en moyenne 500 par an, tandis que près de 12 000 clubs sportifs se créent chaque année.

Il va de soi que si le mouvement sportif ne met pas en place des mesures d'accompagnement la tendance va demeurer et que très vite le nombre de clubs sportifs non fédérés (environ 140 000 aujourd'hui) va dépasser le nombre des fédérés (autour de 160 000).

Plusieurs explications sont recevables pour comprendre cette évolution, notamment le lien financier trop territorial, éloignée du dispositif fédéral, et renforcée par le pilotage régionalisé du CNDS. L'éloignement des Clubs du système fédéral, ajouté à la difficulté de cohérence entre le projet fédéral et les objectifs de politique publique, ont contribué au repli des clubs sur eux-mêmes et à ce que les licenciés ne voient pas suffisamment d'intérêt d'une démarche fédérale.

La reconnaissance du projet associatif et de lui seul, tant au niveau du Club que de la Fédération, est une vraie espérance d'inverser les tendances. Le CNOSF va proposer un accompagnement. Le mouvement sportif va disposer, pour asseoir son développement, d'une enveloppe qui va passer globalement de 20 à 140M, ce qui devrait être logiquement apprécié comme tel.

- LES POLITIQUES TERRITORIALES

Entre elles, les collectivités territoriales sont demandeuses de plus d'échanges, de clarté et de cohérence. Ce sera l'objet de la conférence des financeurs (associant aussi l'Etat et le mouvement sportif) avec l'apport de parlements régionaux du sport où d'autres acteurs pourront s'exprimer. La déclinaison territoriale des politiques fédérales de développement est un fait loin d'être acquis. Une relation harmonieuse entre politiques fédérales et politiques territoriales de développement prendra du temps, on en parle depuis des années sans avoir mis en place les moyens d'y parvenir. Certaines régions ont fait part de leur volonté d'être territoires d'expérimentation avec pour certaines des perspectives de financement accru. Si cette phase de meilleure adéquation entre politiques fédérales et territoriales de développement prendra du temps, elle est néanmoins porteuse de beaucoup d'espoirs pour les Clubs et partant de là pour les Fédérations.

- 2019, ANNÉE DE TRANSITION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le CNOSF souhaite que le mouvement sportif ait un projet écrit et partagé dans le cadre de la future agence. Le mouvement sportif, fédérations et structures déconcentrées, sera beaucoup plus fort si le projet est porté par tous de manière unitaire et volontariste. Il comportera des éléments à court terme (statuts du GIP, HN), à moyen terme (Développement fédéral) et à plus long terme (territoires).

Il devra aussi conforter la proposition de reconnaissance des diplômes fédéraux pour enseigner contre rémunération, condition essentielle tant du développement que de la création d'emplois sportifs.

Le projet sera soumis au vote en assemblée générale le 28 mai 2019. Les sujets prédominants des réunions préparatoires seront statuts du GIP, la stratégie du haut niveau, le développement fédéral et les territoires avec un accompagnement par une société spécialiste de la maïeutique.

Lancement de deux consultations :

- Une vue d'ensemble du panorama sportif d'aujourd'hui : clubs fédérés, non fédérés, structures commerciales, individus en réseaux sociaux organisés spécifiquement pour la pratique sportive, attentes des différents publics. Enjeux sociétaux du sport et poids sociétal du mouvement sportif.
- Un état des lieux des fédérations : plans de développement, établis avec les Clubs ou sans, politiques fédérales spécifiques (emploi, sport-santé, entreprises, insertion, etc...). Actualisation de la nature de la gouvernance des fédérations.

La deuxième consultation doit permettre d'établir un accompagnement ponctuel ou dans la durée, des fédérations qui en auront exprimé le besoin. L'objectif est que toutes les fédérations soient en situation d'avoir « un plan de développement fédéral » bâti du sommet vers les clubs pour 2020. Pour 2019, une solution transitoire devra être trouvée. Les fédérations prêtes sont invitées à partager leur expérience pour qu'un plan de développement fédéral type puisse être proposé.

De son côté, le CNOSF a prévu de s'engager sur l'accompagnement de la démarche fédérale d'élaboration du projet en concertation avec les clubs, quand ce projet n'a pas été conçu ainsi.